

4- RECOMMANDATIONS DE SECURITE.

2.1.1. Vigilance des équipages :

Sachant que la phase d'atterrissement est considéré critique, la commission d'enquête technique recommande que :

Les exploitants des services aériens sensibilisent les équipages afin de maintenir une vigilance visuelle extérieure et de prêter toute attention lors de la phase atterrissage en cas de piste parallèle.

2.1.2 Dispositions réglementaires relatives aux carnets de route :

Le carnet de vol est considéré document réglementaire. Il n'a pas été renseigné par l'équipage de conduite, par conséquent, la commission d'enquête technique recommande que :

Les exploitants des services aériens sont rappelés sur les mesures à prendre pour s'assurer que les carnets de vol soient renseignés par leur équipage après chaque vol ;

2.1.3. Schéma de circulation aérienne de l'aérodrome d'Oran/Ahmed Ben Bella.

Actuellement, l'aérodrome d'Oran/Ahmed Ben Bella ne dispose pas de procédures d'approches (Classique et/ou de précision) pour les seuils de pistes (QFU) 07L et 07R, par conséquent, la commission d'enquête technique recommande que :

Le fournisseur des services de la navigation aérienne procédera, sans tarder, à revoir le schéma de circulation aérienne de cet aérodrome.

2.1.4. Balisage de piste fermée :

Une mission effectuée sur site le 20 mai 2017 par les services de la DACM a fait ressortir qu'aucun balisage indiquant fermeture de piste n'était installé. Seulement des gravas ont été déposés au seuil de piste, par conséquent, la commission d'enquête technique recommande que :

Le balisage d'une piste fermée, pour travaux, doit être conforme à la réglementation en vigueur.

2.1.5. Etat de la piste 07R/25F :

Une mission effectuée sur site le 07 juin 2017 par les membres de la commission d'enquête technique à l'effet de procéder à l'écoute de la transcription des communications Air/Sol du vol en question. La visite des deux piste (27L/25R et 7R/25L) a fait ressortir que la piste allouée pour atterrissage (7L/25R) dispose de plusieurs traces de pneus d'aéronefs. Cette piste ressemble à une voie de circulation dans cet état, par conséquent, la commission d'enquête technique recommande que :

Le dégommage, sans délai, de la piste (7L/25R),

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1